

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1839)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD85

présenté par
Mme Yolaine de Courson, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 22, substituer aux deux occurrences des mots :

« au sein »

le mot :

« auprès ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.